



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1006-99-5

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1006-99-5 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021. Le règlement a pour objet l'ajout d'un article qui interdit de nourrir certains animaux.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 10 mars 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier